

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FOAD

1- Participation - Déroulement

Toute participation à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du protocole individuel de Formation dûment complétée.

Sont adressés par e-mail :

- Pour l'apprenant : dès réception de celle-ci, un accusé réception d'inscription.
- Pour le responsable formation ou/et pour le contact chargé de l'inscription : Un accusé réception d'inscription, une convocation et un protocole individuel de formation en double exemplaire, à la confirmation du stage.

Un exemplaire du protocole individuel de formation dûment signée par l'employeur public doit impérativement être retourné à l'ADIAJ Formation avant le début de la formation.

A l'issue du parcours, chaque apprenant est invité à remplir une fiche d'évaluation et une évaluation de fin de formation.

Une feuille d'assiduité e-learning et une attestation de fin de formation sont envoyées à l'apprenant. La copie de feuille d'assiduité e-learning est adressée au responsable formation, avec la facture de l'action.

La documentation pédagogique est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Elle ne peut en aucun cas être diffusée sur internet.

Il est formellement interdit à l'employeur et aux apprenants, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation, sauf accord express et écrit donné par le responsable de l'ADIAJ Formation.

2- Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable formation doit être notifiée par écrit à l'ADIAJ Formation et parvenir avant le démarrage du premier module.

Aucune annulation ne pourra être prise en compte lorsque l'apprenant aura débuté son parcours. La totalité du montant de la prestation sera facturée.

3- Tarifs – Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur chaque programme, en euros, prix net de taxe.

Les factures émises par l'ADIAJ Formation sont payables au comptant ou au plus tard à la date d'échéance figurant sur celle-ci, par mandat administratif au compte bancaire de l'ADIAJ Formation mentionné sur la facture pour les employeurs, par chèque bancaire ou postal pour les particuliers.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme collecteur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas accepté, l'ADIAJ Formation serait fondée à réclamer le montant de ce paiement au signataire du bon de commande, solidairement débiteur à son égard.

4- Election de domicile

Pour l'exécution du contrat, les parties conviennent de faire election de domicile comme suit :

Pour l'ADIAJ Formation, à Paris 75020 au 3 rue Henri Poincaré

Pour l'employeur, à l'adresse mentionnée sur le bon de commande.

5- Compétence

Tout litige non réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents en fonction de la nature de l'accord

6- Références

L'employeur autorise ADIAJ Formation à référencer l'action de formation dans les documents assurant la promotion de ses activités.

Toute participation à un stage vaut acceptation des présentes conditions de vente.